

Décision

Générale

colonial

Décision n° 07-85-1903 nommant une commission chargée de procéder à la visite des machines du vapeur Binger.

n° 07-85-1903

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 juin 1903

Numéro JO
n° 85 du 15/06/1903

Date du numéro
15 juin 1903

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue HHI au Protectorat par décret du 18 Juin 1884

Vu l'article 225 du Code de commerce

Vu le décret du 1er février 1893 relatif à la surveillance des appareils à bord des navires naviguant dans les eaux maritimes

Vu la lettre de M. l'agent de la Compagnie de l'Afrique Orientale en date du 12 juin 1903,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Une commission de : MM.Amouroux, chef du service des travaux publics, président; Nourry, mécanicien breveté de la marine; Guey, inécanicien breveté de la marine; se réunira sur la convocation de son président, pour procéder à la visite de la machine à vapeur Binger, dans les conditions prévues au titre II du décret du 1er février 1893 précité. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée ét communiquée partout où besoin sera et insérée au Josttrnal officiel Au Protectorat.

Albert DUBARRY.